Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260225-2026_CC_37-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres en exercice : 40
- **Présents : 37**
- **Votants : 40**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 12/02/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026_CC_37

Séance du 25/02/2026

Le 25 février 2026 à 18 h 00, le conseil communautaire – dûment convoqué le 12 février 2026 – s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges	X		
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier		X	Sandra ROUDAUT
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle		X	Odette CASTEL
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal		X	Julien BOUCHARÉ
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas	X		
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Aurélie MARTIN

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260225-2026_CC_37-DE

FINANCES : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-MEEN REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG

Les fonds de concours permettent à un EPCI à fiscalité propre de financer ses communes membres pour la réalisation d'équipements propres.

Le conseil communautaire a adopté le 5 février 2025 le règlement des fonds de concours sur la période 2025-2026. Les critères d'attribution fixés sont en adéquation avec le projet de territoire adopté en séance le 10 novembre 2021.

Dans ce cadre, la commune de Saint Méen a sollicité un fonds de concours au titre du domaine proximité et attractivité, « Aménagements et équipements favorisant les mobilités alternatives à la voiture et/ou développant les surfaces piétonnes sécurisées » : **requalification du centre bourg.**

Descriptif du projet :
Aménagement du carrefour entre la RD 32, RD 74 et la rue de la mairie : passage en zone de mobilités à 20 km/h, création d'un barreau routier entre la rue de la mairie et la RD 32, aménagements piétonniers, création de quais avec abri bus.

> Prise en compte des surfaces concernées par des aménagements répondant aux critères d'attribution du fonds de concours : 85 %.

Objectifs du projet :
Sécuriser le carrefour notamment pour les piétons

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES 85 %	HT	TTC	RECETTES	
Travaux	408 213 €	489 855 €	DETR (85%)	85 000 €
			CD29 - Pacte Finistère (85 %)	34 000 €
			CD29 - FDSR (85 %)	17 000 €
			FC-TVA 16.404%	94 536 €
			CLCL	50 000 €
			Total financements publics	**280 536 €**
			Reste à charge de la commune	209 319 €
TOTAL DEPENSES	**408 213 €**	**489 855 €**	**TOTAL RECETTES**	**489 855 €**

Vu l'avis favorable de la commission finances, prospectives, commande publique du 10 février 2026,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 26 janvier 2026,

Il est proposé au conseil communautaire de valider l'attribution d'un fonds de concours de 50 000 € en faveur de la commune de Saint Méen pour l'opération susvisée, et d'autoriser la présidente à fixer par convention les modalités de versement du fonds de concours.

Décision : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2026.03.04 09:53:16 +01'00'